Protocole de sécurité - Opération de chargement / Déchargement

Nom de la collectivité :

**Contexte réglementaire :**

Les risques sont nombreux au cours des opérations de chargement et de déchargement de matériels ou de marchandises au sein des collectivités.

Une meilleure coordination en matière de prévention entre la collectivité d’accueil et les entreprises extérieures intervenantes (entreprises de transport) est le point de départ essentiel pour prévenir les accidents.

Cette nécessité a été prise en compte dans la réglementation, par les articles R. 4515-4 à R. 4515-11 du code du travail relatif au protocole de sécurité.

Le protocole de sécurité recense les risques d’interférences liés aux opérations de chargement et de déchargement et précise les mesures de prévention à mettre en œuvre : pour ces opérations, il remplace le plan de prévention rédigé pour les travaux réalisés par une entreprise extérieure

Une opération de chargement ou de déchargement comprend toute activité concourant à la mise en place ou à l’enlèvement sur ou dans un engin de transport routier, de produits, fonds et valeurs, matériels ou engins, déchets, objets ou matériaux de quelle que nature que ce soit.

Le protocole de sécurité est un document **écrit** établi entre la collectivité d’accueil et le transporteur.

Il comprend nécessairement :

* les informations relatives à l’évaluation des risques générés par l’opération. Cette évaluation des risques doit ainsi intégrer les risques liés aux interférences entre les activités des personnes, des matériels et des installations.
* les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être observées à chaque phase de sa réalisation.
* Le protocole de sécurité est établi dans le cadre d’un échange **préalable** à la réalisation de chaque opération.
* Les opérations de chargement ou de déchargement impliquant la ou les mêmes entreprises et revêtant un caractère répétitif font l'objet d'un seul protocole de sécurité établi préalablement à la première opération.

Le caractère répétitif est reconnu si les critères cumulatifs suivants sont réunis :

* Les opérations portent sur des produits ou substances de même nature.
* Qu'elles sont accomplies sur les mêmes emplacements.
* Qu'elles sont accomplies selon le même mode opératoire.
* Qu'elles mettent en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention.

Le protocole reste applicable aussi longtemps que les conditions de déroulement des opérations n’ont subi aucune modification significative, dans les phases de l’opération.

Dans le cas contraire, il doit être mis à jour, après avoir actualisé l’analyse des risques et avoir proposé, si nécessaire, de nouvelles mesures de prévention.

En revanche, chacune des opérations ne revêtant pas un caractère répétitif donne lieu à un protocole spécifique.

|  |
| --- |
| Informations sur la realisation de l’OPERATION |
| **Collectivité d’accueil** | **Entreprise Extérieure (EE)** |
| Raison sociale :  | Raison sociale :  |
| Adresse :   | Adresse : |
| Représentant : | Représentant : |
| 🕿 :  | 🕿 :   |
| **S’agit-il d’une opération répétitive**  OUI 🞏 NON  |
| **Date, horaire de livraison**  |
| Date de l’opération si opération non répétitive :  |  🞏 Matin : h | 🞏 Après-midi : h  | 🞏 Nuit h |
| **Déroulement de**  **l’opération** |
| 🞏 Chargement  | 🞏 | 🞏 Réalisée par la collectivité d’accueil  |  |
| 🞏 Déchargement  |  | 🞏 Réalisée par l’entreprise de transport  |  |
| **Identification des risques liés à l’opération**  |
| **Nature des marchandises :** Denrées alimentaires  Matières dangereuses  Autres : …………………………………. Quantité : ………………………………. Poids : …………………………………. | **Etat :** Solide Liquide Gazeux  Pulvérulents | **Conditionnement :** Vrac  Colis  Palette Conteneur 🞏 Autres …………. |
| **Véhicule et matériels de manutention** |
| **Type de véhicule**  | **Caractéristiques du véhicule** | **Matériel à prévoir par** **l’entreprise de transport** |
|  Porteur moins de 3.5 T Porteur plus de 3.5 T Ensemble articulé Camion remorque Autre …………………… |  Plateau  Frigorifique Benne  Bâché  Citerne  Hayon électrique Autres : ……………………………………… |  Aucun  Diable  Chariot élévateur  Transpalette manuel  Transpalette électrique |
| **Matériels mis à disposition par la collectivité d’accueil** |
| 🞏 Chariot élévateur 🞏 Transpalette électrique 🞏 Transpalette manuel 🞏 Diable 🞏 Pont roulant 🞏 Autres : ………………………. |
| **Documents remis par la collectivité d’accueil** |
| 🞏 Plans (zone de livraison, accès, circulation, infirmerie etc.) 🞏 Consignes d’urgence en cas d’incendie ou d’accident🞏 Autres : ……………………………………………………………………………………………………………………………. |

|  |
| --- |
| Consignes spécifiques concernant le transport de matières dangereuses |
| **Présence de matières dangereuses ? 🞏 Oui 🞏 Non** |
| Si oui indiquez le nom du produit : ……………………………………………………………………………………………… la nature du produit  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Explosif | Inflammable | Comburant | Toxique | Corrosif | Dangereux pour l’environnement | CMR | Dangereux pour la santé |
| 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |
| Précaution(s) particulières à prendre en fonction de la nature du produit :………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….Numéro ADR ……………………………... |
| Procédure et cheminement de l’opération à la charge de la collectivité ou/ et de l’entreprise de transport.* Affichage des panneaux de signalisation obligatoire
* Contrôle de la certification / habilitation du chauffeur
* Documents de bords à présenter
* Dispositif de fermeture des vannes (vérification de l’étanchéité des raccords ou vannes après dépotage)
* Branchement et identification des flexibles
* Récupération des polluants et élimination
* Branchement des dispositifs d’élimination de l’électricité statique
* Autres ……………………………………….
 | Collectivité d’accueil🞏🞏🞏🞏🞏🞏🞏🞏 | Entreprise de transport🞏🞏🞏🞏🞏🞏🞏🞏 |
| CONSIGNES GENERALES DE SECURITE |
| **Protection des travailleurs** |
|  |  |  |  |  |  |  | **Autres EPI à préciser** |
| Casque | Chaussures ou bottes | Vêtement de travail | Lunettes | Visière | Protection auditive | Masque | **………………………** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Exemple de consignes (non exhaustif) : * Appliquer le code de la route, respecter la vitesse autorisée et les panneaux de signalisation. Les portes des véhicules doivent être fermées.
* Arrêter le moteur du véhicule, immobiliser le véhicule frein à main serré, calage, bloque roue …
* Si le poids du chargement excède la charge utile du véhicule ou la charge autorisée, le conducteur exigera la mise en conformité (enlèvement de l’excédent)
* Porter les Equipements de Protection Individuelle définis.
* Rester en vue de l'opérateur lors des opérations,
* Toute présence dans le périmètre de manœuvre d'un engin ou d'un véhicule, sous une charge et dans l'aire de manœuvre d'une charge est interdite,
* Rouler au pas sur le parking,
* Stationner le véhicule sur la zone de livraison prévue à cet effet,
* S’adresser à l'agent chargé de réceptionner la marchandise.
* Respecter les interdictions de fumer, vapoter en vigueur.
* Autres consignes : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………
 |

|  |
| --- |
| PROCEDURE D’ALERTE |
| Responsable du suivi de l’opération🕿 …………………………………………………………… ………………………………………………………….. | En cas d’évènement grave Incendie, risque chimique, chute d’objet …. 18 112 Icône Des Pompiers Avec Fond Blanc Vecteurs libres de droits et plus  d'images vectorielles de Signalisation - Signalisation, Accident et  désastre, Affaires - iStock **Pompiers** | En cas de malaise, personne blessée ou inconsciente …SAMU 15 Illustration Stock | Adobe Stock **SAMU** |
| **Dispositions générales** |
| * En accord avec les prescriptions des articles R 4515-4 à R 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s’engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation.
* Le transporteur s’engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l’opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site.
* Les signataires s’engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints.
* Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d’un nouveau protocole.
 |
|  |
| **Le responsable du service dans lequel s’effectue l’opération de chargement ou de chargement** | **Le responsable de l’entreprise de transport** | **Le représentant de la collectivité d’accueil :****Le Maire, le Président ou son****Délégataire** |
| Nom – PrénomFonctionDateSignature | Nom – PrénomFonctionDateSignature | Nom – PrénomFonctionDateSignature |